

Le 1^{er} avril 2019.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 1^{er} avril 2019, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Mme Luce Périard

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour, complété de quelques sujets supplémentaires.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 4 mars 2019, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	quote part 2 ^e vers.	2 518,00 \$
Régie inter d'incendie des 3 Monts	1 ^{er} vers.	8 812,33
Centre de l'Auto 1994	suspension avant camion	530,64
Mafertis inc.	coupe fer	346,88
Forfait Médéric Desharnais	souffleur 26-27 fév.	4 300,07
Excavation Marquis Tardif	réparation frame soudure	98,88
Energies Sonic	diesel	3 172,51
Hamel Propane		967,30
Excavation Marquis Tardif	déneigement 26-27 fév.	970,39
Buropro	encre + papaterie chargée projet	166,91
Christiane Leblanc	incluant 1 sem. vacance	1 875,39
Mario St-Cyr	all. dép. avril	300,00
....	loc. mach. mars	550,00
Gilles Leblanc	c.c. mars	100,00
Buropro	papeterie	74,46
Monty Sylvestre		276,83
CNESST	cotisation	84,20
Jocelyn Drouin	remplacement déneigement	2 152,91
Hydro Québec	entrepôt	57,85
....	usine	734,59
....	terrain jeux	767,05
....	c.c.	1 479,21
....	garage	853,04
Chem Action	matériel usine	758,84
Rogers		50,40
Copernic	renouvellement	50,00
Vivaco	pour cuisines collectives	22,93
Moteur Electrique Victo.	Moteur ventilateur garage	194,66
Vivaco	pièces, graisse, huile	800,29
Carquest	huile, pompe à eau	634,28
Centre René Poisson	quincaillerie	43,65
Vivaco	courroie, escabeau	70,29
Particulier	remb. taxes, correction évaluation	26,73
Fortin Sécurité Médic	matériel trousse garage	28,61
Télébec	usine	97,68
Buropro	encre	126,46
Deluxe	chèques (1000)	1 221,02
Carrefour Entraide bénévole	matériel divers	64,75
Excavation Marquis Tardif	loc. mach. (souffleur, fossés etc.)	1 978,98
Centre de l'Auto 1994	réparation camion	1 620,02
Ministère du Revenu	janv. Fév. Mars	7 695,18
Receveur Général Canada		1 169,68
Garage Taschereau	lumière	14,95
Mario St-Cyr	chargeur génératrice	43,10
Eurofins Environex		151,77
Postes Canada	circulaires	156,42
....	100 timbres	103,48
Gesterra	transport des matières avril	3 608,19
....	traitement des matières mars	799,12
Sogetel	garage	33,30
....	c.c.	69,89
....	bureau	69,82
....	internet	413,91
Hydro Québec	éclairage public	227,38
Forfait Médéric Desharnais	sablage chemins privés	229,95
Alain René	fact. + surveillance internet	560,51
Don SLA		75,00
Geneviève Boutin	achat d'encre	149,43

Christiane Leblanc	plastique table + filtres cuisine	72,75
	Total	<u>54 622,86 \$</u>

Salaires des employés : 5 157,66 \$

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

Pour faire suite aux démarches entreprises l'année passée, concernant l'invasion de bernaches au domaine des Vacanciers, M. Michel Thibault vient confirmer aux membres du conseil municipal que les responsables ont obtenu l'accord des autorités en la matière pour un permis d'effarouchement, incluant les dates en vigueur pour ce faire. Copie est donnée au conseil pour mettre au dossier.

01-04-19 RÉOLUTION ADOPTANT LE DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 404

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la résolution numéro 01-04-19 adoptant le deuxième projet de règlement numéro 404, modifiant le règlement de zonage numéro 327, concernant la garde de chevaux.

02-04-19 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 404

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit adopté le deuxième projet de règlement numéro 404 modifiant le règlement de zonage numéro 327, sans modification.

Nous recevrons un montant de 1 043 \$ du FDT pour la rénovation de l'entrée du bureau municipal. On débutera le tout quand le beau temps sera arrivé.

03-04-19 Couverture Internet et cellulaire dans la MRC d'Arthabaska – Appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande d'aide financière visant le déploiement de la fibre optique dans les municipalités participantes au projet collectif de fibre optique du territoire

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides ;

ATTENDU QU'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies ;

ATTENDU QUE la compagnie Sogetel inc. désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un réseau de fibre optique par Sogetel inc. permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales ;

ATTENDU QUE le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy, il est résolu :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie la compagnie Sogetel inc. dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif ;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel;

QUE l'appui de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham soit toutefois conditionnel à ce que Sogetel inc. s'engage à desservir 100 % du territoire de notre municipalité.

Rapport MMQ assurance : certaines modifications à faire d'ici le 18 juin 2019.

Programme d'emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été : la municipalité a été sélectionnée pour recevoir un financement : nous avons fait une offre d'emploi pour un jeune pour l'entretien paysager des terrains municipaux, nous avons 1 CV pour l'instant.

Électricité terrain de jeux : plainte d'ouverture trop longue, peu d'utilisateur, coût plus dispendieux, etc : on verra à mieux faire fonctionner le système d'éclairage extérieur.

04-04-19 RENOVATION CADASTRALE RUE LAPOINTE/RUE GRENIER

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham reconnaît que la rue Lapointe varie dans sa largeur et que la municipalité est consciente que ladite rue aurait dû avoir une emprise de 66' selon le titre #92184. Par contre, la municipalité désire respecter l'occupation des propriétés situées sur la rue Lapointe, terrains cadastrés ou non.

05-04-19 RÉSOLUTION POUR LES CUISINES COLLECTIVES

- Considérant l'importance qu'accorde la municipalité de Notre-Dame-de-Ham à la pérennité des groupes de cuisines collectives dans le secteur des Hauts Reliefs;
- Considérant que le Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham, au nom du Service d'entraide des Hauts Reliefs, vous adressait une lettre vous demandant de l'aider à poursuivre la recherche de financement afin de maintenir les groupes de cuisines collectives des Hauts Reliefs actifs pour l'année 2020 ainsi que les années subséquentes;
- Considérant l'implication financière de la municipalité, du comité de développement de Notre-Dame-de-Ham et du Service d'entraide des Hauts Reliefs depuis 2018 qui était conditionnel au maintien des groupes après février 2020;
- Considérant le nombre de groupe actif et le nombre de membres dans le secteur des Hauts Reliefs;
- Considérant le maintien d'un partenariat avec les cuisines collectives demeure une évidence pour notre municipalité;

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de s'assurer que Les cuisines collectives des Bois-Francis inclue dans sa planification annuelle les groupes des Hauts Reliefs puisqu'ils sont membres à part entière de l'organisme et que le service répond aux besoins de la population tout en rejoignant le mandat régional de l'organisme.

Protection des milieux humides et hydriques : la participation de la MRC et des élus sera demandée, concernant la nouvelle réglementation sur le sujet.

Le bureau municipal sera fermé du 12 au 23 avril, vacances de la directrice générale.

Inspection de la dalle de ciment de l'abri à sable : attendre le rapport de EXP qui sont venus le 26 mars dernier.

Le 4 avril, il y aura une rencontre pour les dg à la MRC, de 13h à 16h.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Bouche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Jean-Luc Lavigne pro-maire pour les mois de mai, juin, juillet 2019.

Entretien chemins privés : notre inspecteur de voirie fera une inspection occasionnelle, dépendant de la température. Il sera responsable pour appeler un contracteur si nécessaire.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le transfert de fonds suivants :

- Produit entretien usine au poste réparation usine

Mme Luce Périard fait la lecture de la Proclamation de la semaine de l'action bénévole, qui aura lieu du 7 au 13 avril 2019.

Nous avons reçu le montant de 12 000 \$, à titre de soutien financier dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres.

Il y aura un 5 à 7, le 9 avril à Notre-Dame-de-Ham, concernant les services de proximité et Parenjeux, ceci s'adresse aux élus, à la direction générale et aux intervenants en loisir municipal.

06-04-19 ACCORD DE PRINCIPE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CONCERNANT LA VENTE DU GARAGE MUNICIPAL DU CANTON DE HAM-NORD À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS

Attendu l'offre ayant eu lieu à la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts le 28 mars 2019, concernant l'éventualité de la vente du garage municipal propriété du Canton de Ham-Nord ;

Attendu la réception des données relatives aux évaluations municipales des propriétés touchées par cette décision ;

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est d'accord à la démarche de discussion, en autant que nous aurons toutes les informations nécessaires pour prendre la bonne décision.

Information reçue de M. Marc Morin pour Pêche Nicolet, des différentes activités pour 2019, dont l'ouverture de la pêche le vendredi 26 avril.

07-04-19 DON À LA SLA

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 75 \$ en don à la SLA, en mémoire de M. Guy Aubert, homme d'affaires et mécène bien connu dans notre région.

08-04-19 LETTRE RÉGLEMENTATION CHEVAUX

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer une lettre au propriétaire du 36 rue de l'Église, afin qu'il déménage en campagne ses chevaux qui sont sur son terrain au village, dans une zone blanche, au plus tard le 1^{er} juillet 2019, afin de respecter la réglementation en vigueur.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h20).

Accepter sur proposition de Mme Lise Nolette
Seconder par M. Jean-Marie Poulin

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

